

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS88/5
WT/DS95/5
12 février 1999
(99-0557)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS - MESURES AFFECTANT LES MARCHÉS PUBLICS

Communication du Président du Groupe spécial

La communication ci-après, datée du 10 février 1999 et adressée au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 12:12 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Dans le contexte de la décision rendue par un tribunal des États-Unis interdisant la mise en œuvre de la mesure en question, les Communautés européennes et le Japon ont demandé au Groupe spécial de suspendre ses travaux conformément à l'article 12:12 du Mémorandum d'accord. Le Groupe spécial a accédé à cette demande.
